

RAPPORT EGALITE FEMMES/HOMMES

VILLE DE VALENCIENNES

2022

Préambule

Conformément aux dispositions du décret n°2015-761 du 24 juillet 2015, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement à la préparation de leur budget.

Ce rapport fait état de la politique des ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et vie personnelle

Ce rapport constitue un diagnostic de la situation existante au sein de la Ville en vertu des indicateurs précités. Il constituera un document permettant de développer une gestion tendant à accroître encore l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est également un outil indispensable permettant d'évaluer les actions prévues par le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élaboré par la collectivité pour la période 2021/2023 et adopté par délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 après avis du Comité technique du 7 juillet 2021.

Pour rappel, ce plan d'action s'articule autour des quatre axes suivants :

- 1** - Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- 2** - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- 3** - Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie professionnelle et familiale.
- 4** - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

SOMMAIRE

I – EFFECTIFS

- ⇒ Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent
 - Par filière et par catégorie page 4 - 5
- ⇒ Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail
 - Toutes filières et par filière Page 5 - 6 -7
 - Par catégorie page 7 - 8
- ⇒ Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière page 8

II – REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

- ⇒ Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaire occupant un emploi permanent page 9
- ⇒ Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent page 9

III – ARRIVEES DE PERSONNELS

- ⇒ Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents
 - Par filière et par catégorie page 10

IV – TITULARISATIONS – NOMINATION STAGIAIRES – AVANCEMENTS D'ECHELON ET DE GRADE

- ⇒ Titularisations et nominations stagiaire page 10
- ⇒ Avancements d'échelon page 11
- ⇒ Avancements de grade par filière et par catégorie page 11

V – ABSENCES

- ⇒ Nombre d'agents titulaires et stagiaires absents au moins une journée page 12
- ⇒ Nombre d'agents non titulaires sur emplois permanents absents au moins une journée page 12

VI – FORMATION PROFESSIONNELLE

- ⇒ Nombre d'agents occupant un emploi permanent ayant participé au moins à une action de formation dans l'année page 13

VII – REMUNERATIONS

- ⇒ Salaire brut mensuel moyen – équivalence temps plein par catégorie page 14

I - EFFECTIFS

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet en activité

(Stagiaires et titulaires) 645 agents

Par filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	24	132	156	15,38	84,61
Technique	186	79	265	70,19	29,81
Culturelle	30	45	75	40,00	60,00
Sportive	2	1	3	66,67	33,33
Médico-sociale	0	26	26	/	100,00
Sociale	0	39	39	/	100,00
Police	39	8	47	82,98	17,02
Animation	7	27	34	20,59	79,41
TOTAL	288	357	645		

Les femmes sont en majorité présentes dans les filières administratives (84,61 %), culturelles (60,00 %), animation (79,41) et à 100 % dans les filières médico-sociales et sociale. A l'inverse, les filières techniques et polices sont essentiellement composées d'hommes.

Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	35	50	85	41,18	58,82
Catégorie B	40	85	125	32,00	68,00
Catégorie C	213	222	435	48,97	51,03
	288	357	645		

Par Catégorie/Par Filière

Catégorie A

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	8	14	22	36,36	63,64
Technique	6	1	7	85,71	14,29
Culturelle	19	15	34	55,88	44,12
Sportive	0	0	0	--	--
Médico-sociale	0	2	2	--	100,00
Sociale	0	18	18	--	100,00
Police	2	0	2	100,00	--
Animation	0	0	0	--	--
	35	50	85		

Catégorie B

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	5	39	44	11,36	88,64
Technique	27	2	29	93,10	6,90
Culturelle	3	17	20	15,00	85,00
Sportive	0	1	1	--	100,00
Médico-sociale	0	24	24	--	100,00
Sociale	0	0	0	--	--
Police	4	0	4	100,00	--
Animation	1	2	3	33,33	66,67
	40	85	125		

Catégorie C

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	11	79	90	12,22	87,78
Technique	153	76	229	66,81	33,19
Culturelle	8	13	21	38,09	61,91
Sportive	2	0	2	100,00	--
Médico-sociale	0	0	0	--	--
Sociale	0	21	21	--	100,00
Police	33	8	41	80,49	19,51
Animation	6	25	31	19,35	80,65
	213	222	435		

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail (Stagiaires et titulaires) 645 agents en activité

Toutes Filières

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	287	330	617	46,52	53,48
De 50 à 90 %	0	20	20	--	100,00
90 % et Plus	1	7	8	12,50	87,50
	288	357	645	44,65	55,35

La part des hommes (46,52 %) et des femmes (53,48 %) qui exercent une activité à temps plein est sensiblement pareil. Le temps partiel est majoritairement utilisé par le personnel féminin.

Par filière

Administrative

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	23	116	139	16,55	83,45
De 50 à 90 %	0	11	11	--	100,00
90 % et Plus	1	5	6	16,67	83,33
	24	132	156		

Technique

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	186	76	262	70,99	29,01
De 50 à 90 %	0	3	3	--	100,00
90 % et Plus	0	0	--	--	--
	186	79	265		

Culturelle

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	30	43	73	41,10	58,90
De 50 à 90 %	0	1	1	--	100,00
90 % et plus	0	1	1	--	100,00
	30	45	75		

Sportive

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	2	1	3	66,67	33,33
De 50 à 90 %	0	0	0	--	--
90 % et plus	0	0	0	--	--
	2	1	3		

Sociale

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	0	34	34	--	100,00
De 50 à 90 %	0	4	4	--	100,00
90 % et plus	0	1	1	--	100,00
		39	39		

Médico-sociale

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	0	25	25	--	100,00
De 50 à 90 %	0	1	1	--	100,00
90 % et plus	0	0	0	--	--
	0	26	26		

Police

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	39	8	47	82,98	17,02
De 50 à 90 %	0	0	0	--	--
90 % et plus	0	0	0	--	--
	39	8	47		

Animation

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	7	27	34	20,83	79,17
De 50 à 90 %	0	0	0	0,00	100,00
90 % et plus	0	0	0	--	--
	7	27	34		

Par catégorie

Catégorie A

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	34	45	79	43,04	56,96
De 50 à 90 %	0	5	5	--	100,00
90 % et plus	1	0	1	100,00	--
	35	50	85		

Catégorie B

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	40	81	121	33,06	66,94
De 50 à 90 %	0	3	3	--	100,00
90 % et plus	0	1	1	--	100,00
	40	85	125		

Catégorie C : 435 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	213	204	417	51,08	48,92
De 50 à 90 %	0	12	12	--	100,00
90 % et plus	0	6	6	--	100,00
	213	222	435		

Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière

133 agents

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	1	3	4	25,00	75,00
Technique	5	1	6	83,33	16,67
Culturelle	5	9	14	35,71	64,28
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	6	6	--	100,00
Médico-sociale	0	3	3	--	100,00
Police	0	0	0	--	--
Animation	19	81	100	19,00	81,00
	30	103	133		

Les femmes sont représentées en majorité dans les filières administratives (75 %), culturelles (64,28%), animation (81 %) et à 100 % dans les filières sociales et médico-sociales.

II - REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent (645 agents)

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Moins de 25 ans	2	2	4	50,00	50,00
De 25 à 29 ans	15	10	25	60,00	40,00
De 30 à 34 ans	27	28	55	49,09	50,91
De 35 à 39 ans	26	27	53	49,06	50,94
De 40 à 44 ans	31	55	86	36,05	63,95
De 45 à 49 ans	48	54	102	47,06	52,94
De 50 à 54 ans	64	77	141	45,39	54,61
De 55 à 59 ans	41	72	113	36,28	63,72
De 60 à 64 ans	30	30	60	50,00	50,50
De 65 ans et plus	4	2	6	66,67	33,33
	288	357	645		

Les tranches d'âge ou les femmes sont majoritaires sont les suivantes :

- Les femmes âgées de 40 à 44 ans sont plus nombreuses (63,95 %) que les hommes (36,05 %).
- Les femmes âgées de 55 à 59 ans sont plus nombreuses (63,72 %) que les hommes (36,28 %).

Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent (133 agents)

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Moins de 25 ans	6	29	35	17,14	82,86
De 25 à 29 ans	8	16	24	33,33	66,67
De 30 à 34 ans	3	7	10	30,00	70,00
De 35 à 39 ans	3	13	16	18,75	81,25
De 40 à 44 ans	0	7	7	/	100,00
De 45 à 49 ans	6	8	14	42,86	57,14
De 50 à 54 ans	2	5	7	28,57	71,43
De 55 à 59 ans	2	10	12	16,67	83,33
De 60 à 64 ans	0	3	3	/	100,00
De 65 ans et plus	0	5	5	/	100,00
	30	103	133		

Les femmes sont très largement majoritaires dans toutes les tranches d'âge.

III - ARRIVEES DE PERSONNELS

Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents

31 recrutements

Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	0	9	9	--	100,00
Technique	9	1	10	90,00	10,00
Culturelle	0	4	4	--	100,00
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	0	0	--	--
Médico sociale	0	1	1	--	100,00
Police Municipale	4	1	5	80,00	20,00
Animation	0	2	2	--	100,00
	13	18	31	41,93	58,07

Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	0	2	2	--	100,00
Catégorie B	1	7	8	12,50	87,50
Catégorie C	12	9	21	57,14	42,86
	13	18	31	41,93	58,07

IV - TITULARISATIONS – NOMINATIONS STAGIAIRE AVANCEMENTS D'ECHELON ET DE GRADE

Titularisations et stagiaires

	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Agents stagiaires titularisés après stage	8	30	38	21,05	78,95
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année	4	4	8	50,00	50,00
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année	2	2	4	50,00	50,00
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2022	1	2	3	33,33	66,37

Le nombre de femmes stagiaires titularisées après stage est plus nombreux (78,95 %) que les hommes (21,05 %)

Avancements

Avancements d'échelon : 350 agents dont 166 hommes et 184 femmes – **Hommes : 47,43 % Femmes : 52,57 %**

Avancements de grade et promotions internes

28 agents dont 18 hommes et 10 femmes – **Hommes : 64,29 % Femmes : 35,71 %**

Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	2	4	6	33,33	66,67
Technique	13	1	14	92,86	7,14
Culturelle	2	3	5	40,00	60,00
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	0	0	--	--
Médico sociale	0	0	0	--	--
Police Municipale	1	2	3	33,33	66,67
Animation	0	0	0	--	--
	18	10	28	64,29	35,71

Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	5	0	5	100,00	--
Catégorie B	3	1	4	75,00	25,00
Catégorie C	10	9	19	52,63	47,37
	18	10	28	64,29	35,71

Les hommes ont bénéficié majoritairement d'un avancement de grade au cours de l'année.

V - ABSENCES

Nombre d'agents titulaires et stagiaires absents au moins une journée
(hors formations, journées de grève et absences syndicales)
660 agents

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire	174	265	439	39,64	60,36
Longue maladie, maladie longue durée, grave maladie	14	29	43	32,56	67,44
Accidents de travail imputables au service	22	10	32	68,75	31,25
Accidents de travail imputables au trajet	4	5	9	44,44	55,56
Maladie professionnelle	1	1	2	50,00	50,00
Maternité		10	10	--	100,00
Paternité	6	0	6	100,00	100,00
Pour autres raisons (événements familiaux, fonctions électives, concours et examens)	46	73	119	38,66	61,34
	267	393	660	40,45	59,55

On note un nombre un peu plus important de journées de maladie pour les femmes (60,36 %).

Nombre d'agents non titulaires sur emplois permanents absents au moins une journée
92 agents

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire	12	64	76	15,79	84,21
Accidents de travail imputables au trajet	0	2	2	--	100,00
Maternité	--	3	3	--	100,00
Paternité	--	--	--	--	--
Pour autres raisons (événements familiaux, fonctions électives, concours et examens)		11	11	--	100,00
	12	80	92	13,00	87,00

VI - FORMATION PROFESSIONNELLE

Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation

592 agents dont 152 hommes et 440 femmes

Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
<u>Catégorie A</u>					
Préparation concours et examens	0	0	0	--	--
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	--	--
Formation perfectionnement	12	20	32	37,50	62,50
Formation de Professionnalisation	14	44	58	24,14	75,86
<u>TOTAL catégorie A</u>	<u>26</u>	<u>64</u>	<u>90</u>	<u>28,89</u>	<u>71,12</u>
<u>Catégorie B</u>					
Préparation concours et examens	2	9	11	18,18	81,82
Formation prévue par les statuts particuliers	0	2	2	--	100,00
Formation perfectionnement	6	26	32	18,75	81,25
Formation de Professionnalisation	16	51	67	23,89	76,12
<u>TOTAL catégorie B</u>	<u>24</u>	<u>88</u>	<u>112</u>	<u>21,43</u>	<u>78,57</u>
<u>Catégorie C</u>					
Préparation concours et examens	10	13	23	43,48	56,52
Formation prévue par les statuts particuliers	10	54	64	15,62	84,38
Formation perfectionnement	50	46	96	52,08	47,92
Formation de Professionnalisation	32	177	209	15,31	84,69
<u>TOTAL catégorie C</u>	<u>102</u>	<u>290</u>	<u>392</u>	<u>26,02</u>	<u>73,98</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>152</u>	<u>440</u>	<u>592</u>	<u>25,59</u>	<u>74,21</u>

On constate un nombre plus important de femmes ayant participé à une action de formation quel que soit la catégorie statutaire.

VII -REMUNERATIONS

Salaire annuel brut moyen – Equivalence temps plein

Titulaires

Par catégorie

Catégorie A

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	63197	54988	-12,98
Technique	69144	33159	-52,04
Culturelle	38998	51539	+32,16
Sportive	/	/	--/
Sociale	/	41336	--/
Médico-sociale	/	46891	--/
Police Municipale	55764	/	--/
Animation	/	/	--/
	<u>227103</u>	<u>227913</u>	<u>+0,35</u>

Catégorie B

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	39940	37153	-6,97
Technique	42962	34710	-19,20
Culturelle	35631	27988	-21,45
Sportive		46514	/
Sociale	/	/	/
Médico-sociale	/	31227	/
Police Municipale	51768	/	/
Animation	21613	23724	+9,77
	<u>191914</u>	<u>200956</u>	<u>+4,71</u>

Catégorie C

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	32633	31079	-4,76
Technique	33308	25746	-22,70
Culturelle	30707	30407	-0,97
Sportive	36112	/	/
Sociale	/	28899	/
Médico-sociale	/	/	/
Police Municipale	37120	32811	-11,61
Animation	26357	26955	+2,27
	<u>196237</u>	<u>175897</u>	<u>-10,36</u>

Par filière

Filière	Hommes	Femmes	Ecart en %
Administrative	44343	35409	-20,15
Technique	38865	26066	-32,93
Culturelle	36450	36537	-0,23
Sportive	36112	46514	+28,80
Sociale	/	34639	/
Médico-sociale	/	32431	/
Police Municipale	39578	32811	-17,10
Animation	25680	26715	-4,03
	<u>221028</u>	<u>271122</u>	<u>+22,66</u>

Comment est calculé l'écart salarial

$$\frac{\text{Salaire moyen des hommes} - \text{Salaire moyen des femmes}}{\text{Salaire moyen des hommes}} \times 100$$

L'écart de salaire de 28 % en faveur des femmes dans la filière sportive est justifié étant donné qu'il n'y a qu'un seul poste de catégorie B et deux postes de catégorie C pour les hommes.